



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 29 septembre 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Jean CONTOU CARRÈRE

Secrétaire de séance : Madame Dominique QUEHEILLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Raymond VILLALBA donne pouvoir à M. Patrick NAVARRO
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ

Etaient absentes :

- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

11 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PAYS DE BEARN : Projet « Prospectiv'Eau – Sécurisation de l'eau potable en Béarn »

La sécheresse de 2022 a révélé une fragilité du Béarn vis-à-vis de ses ressources en eau. La probable augmentation de la récurrence de ce type d'événement en raison du réchauffement climatique pose la question de l'adaptation du territoire et de la sécurisation de son alimentation en eau potable, en particulier pendant la période d'été.

L'Agence de l'eau et les Syndicats d'eau du territoire ont souhaité se saisir de cet enjeu, afin d'anticiper les problématiques qui pourraient survenir dans les prochaines années et auxquelles ils devront faire face. Dans cet optique, ils ont impulsé l'idée de conduire une étude prospective relative à l'eau potable à l'échelle du Béarn, pour construire une vision d'ensemble et une stratégie de sécurisation partagée à cette échelle.

De son côté, le Pays de Béarn a vocation à conduire des actions déléguées par ses membres à son échelle, en vue de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale. L'un de ses axes d'intervention

consiste à anticiper les enjeux de demain pour le Béarn et à imaginer des solutions communes. Sa structuration répond à un enjeu essentiel de mieux coopérer en interne.

Afin de répondre à la sollicitation des acteurs de l'eau potable et à la demande de ses membres, le Pays de Béarn s'est engagé dans un projet intitulé « Prospectiv'Eau », qui vise à réaliser une étude prospective, relative à l'eau potable, en facilitant la coopération entre toutes les parties prenantes intéressées.

Au vu des objectifs convergents du Pays de Béarn et des acteurs de l'eau potable et des compétences complémentaires que ces derniers pourraient mobiliser dans le cadre du projet « Prospectiv'Eau », l'établissement d'une convention a été proposé.

Cette convention aurait pour objet l'instauration d'un partenariat entre le Pays de Béarn et les collectivités compétentes pour la production et la distribution d'eau potable. Elle précise les études à mener, le calendrier de travail, l'implication des partenaires... Elle prévoit également un partage entre le Pays de Béarn et les signataires de la convention des montants à la charge du territoire pour réaliser le projet.

Ainsi, la convention prévoit une participation forfaitaire du service d'eau potable de la ville d'Oloron Sainte-Marie à hauteur de 0,2 % du montant total du projet (estimé à 350 000 euros), soit environ mettre 630 euros. Ce montant sera appelé au 1er janvier 2025.

Il est proposé que cette convention soit établie pour toute la durée du projet, soit pour une période prévisionnelle de trois ans, de janvier 2023 à décembre 2025. Ce partenariat pourra, à l'avenir, être prolongé, avec l'accord de l'ensemble des parties.

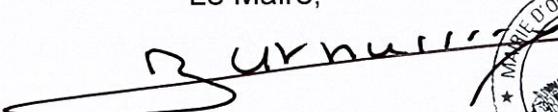
Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **27 voix POUR**, et **4 voix CONTRE** (M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, et M. MAISONNEUVE),

- **APPROUVE** la mise en place d'un partenariat avec le Pays de Béarn et les collectivités citées dans le cadre du projet « Prospectiv'Eau »,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat correspondante, ci-annexée,
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires au Budget.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 septembre 2023.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 05/10/2023

Le Maire,


Bernard UTHURRY

